

Québec, le 3 décembre 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 18 novembre dernier, le député de Rosemont inscrivait au feuillet des questions relativement à la gestion des programmes d'aides techniques du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Des informations sont aussi demandées concernant la mise à jour de ces programmes et les établissements offrant le prêt de ces aides techniques.

Ces précisions sont présentées au tableau ci-joint. Douze programmes d'aides techniques (PAT) répondent aux besoins des personnes ayant une déficience au MSSS. L'ensemble de ces PAT prévoit l'achat et le prêt des aides techniques requises à la clientèle admissible par différents établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

Dans un souci de faciliter l'accès aux aides techniques pour la clientèle admissible et afin d'optimiser ces PAT, le MSSS travaille activement avec ses partenaires à harmoniser les critères d'admissibilité et à simplifier les processus administratifs.

Les orientations ministérielles en déficience physique du MSSS précisent, à l'objectif 12, l'importance de tenir à jour régulièrement les règlements (programmes de la Régie de l'assurance maladie du Québec) et les guides de gestion (programmes ministériels). Ainsi, les différents PAT répondant aux besoins des personnes ayant une déficience font l'objet d'une mise à jour périodique.

... 2

Il y a un avantage à réaliser des regroupements de PAT à même finalité, telle que celle à la motricité. Ainsi, la centralisation de l'accès à certains PAT pour la clientèle admissible facilitera les démarches à entreprendre pour le prêt d'une aide technique.

Les intervenants des centres intégrés de santé et de services sociaux et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux bénéficieront de cette centralisation de l'accessibilité et de l'harmonisation des processus, gagnant ainsi en efficience et maximisant le temps clinique accordé à la clientèle.

Le Vérificateur général du Québec (VGQ) a recommandé, dans son rapport de 2005-2006¹, de simplifier, d'harmoniser et de regrouper les programmes à même finalité. En 2007², le MSSS s'est engagé auprès du VGQ et de la Commission de l'administration publique à respecter ces recommandations.

L'entrée en vigueur de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2) (PL 10) favorisera la centralisation de l'accès aux aides techniques, permettra à terme de diminuer les délais d'attente pour la clientèle admissible et réduira le chevauchement des demandes des intervenants entre les établissements.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,


Lucie Charlebois

N/Réf. : 15-MS-03959-01

¹ Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2005-2006, tome II, chapitre 6, page 161.

² Rapport déposé à la Commission de l'administration publique, Aides techniques, février 2007.

Nouvelle question au feuilleton – 18 novembre 2015 – Aides techniques

Programmes d'aides techniques pour les personnes ayant une déficience
État d'avancement des travaux en date du 23 novembre 2015

Nom du programme à la Direction des Services sociaux	Mandat de gestion avant l'entrée en vigueur de la Loi n°10	Mandat de gestion après l'entrée en vigueur de la Loi n°10	Activités réalisées et livrable attendu
1. Programme ministériel des aides techniques à la communication	Centre hospitalier universitaire de Sainte-Justine, Centre de réadaptation Marie-Enfant (CHU Sainte-Justine - CRME) et appliqué par 18 centres de réadaptation en déficience physique (CRDP) spécialisés pour la déficience du langage.	CHU Sainte-Justine – CRME et appliqué par 18 centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) ayant un programme-service spécialisé pour la déficience du langage.	<ul style="list-style-type: none"> • Programme en cours de révision depuis l'automne 2014 afin de simplifier, mettre à jour et préciser le contenu du guide de gestion. • La publication du guide de gestion est prévue à l'automne 2016.
2. Programme sur les aides à la vie quotidienne et à la vie domestique	16 agences de la santé et des services sociaux (Agences) et appliqué par 94 centres de santé et de services sociaux (CSSS).	16 CISSS et CIUSSS. Appliqué par les 22 CISSS et CIUSSS et le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James.	Guide de gestion revu en 2004.
3. Plan québécois des investissements – petits équipements de soutien à domicile	16 Agences et appliqué par 94 CSSS.	16 CISSS et CIUSSS. Appliqué par les 22 CISSS et CIUSSS et le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James.	<ul style="list-style-type: none"> • La liste des aides techniques a été mise à jour à l'été 2014. • Cadre de gestion à jour.

Nouvelle question au feuilleton – 18 novembre 2015 – Aides techniques

Programmes d'aides techniques pour les personnes ayant une déficience
État d'avancement des travaux en date du 23 novembre 2015

Nom du programme à la Direction des Services sociaux	Mandat de gestion <u>avant</u> l'entrée en vigueur de la Loi n°10	Mandat de gestion <u>après</u> l'entrée en vigueur de la Loi n°10	Activités réalisées et livrable attendu
4. Programme d'aides matérielles pour les fonctions d'élimination	16 Agences et appliqué par 94 CSSS.	16 CISSS et CIUSSS. Appliqué par les 22 CISSS et CIUSSS et le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James.	<ul style="list-style-type: none"> • Débuté à l'automne 2014. • L'échéance de la publication du nouveau guide de gestion sera déterminée ultérieurement selon l'avancement des travaux.
5. Programme d'attribution de chaussures orthétiques et d'appareillage de la chaussure	16 Agences et appliqué par 16 CRDP.	16 CISSS et CIUSSS. Appliqué par 16 CISSS et CIUSSS et le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James.	<ul style="list-style-type: none"> • Revu en 2011
6. Programme d'attribution des triporteurs et des quadriporteurs	Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRD PQ) et Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal (IRGLM) et appliqué par 94 C.S.S.S.	IRD PQ et IRGLM. Appliqué par les 22 CISSS et CIUSSS et le Centre régional de la santé et des services sociaux de la Baie-James.	<ul style="list-style-type: none"> • Le guide de gestion a été revu dans le cadre de l'application d'un nouvel appel en 2011. • Ces travaux ont permis de clarifier les critères d'attribution, d'améliorer le service à la clientèle admissible et d'assurer une meilleure gestion des coûts du programme.
7. Programme d'attribution des ambulateurs	IRD PQ et IRGLM et appliqué par 94 C.S.S.S.	IRD PQ et IRGLM. Appliqué par les 22 CISSS et CIUSSS et le Centre régional de la santé et des services	<ul style="list-style-type: none"> • Revu en 2010

Nouvelle question au feuilleton – 18 novembre 2015 – Aides techniques

Programmes d'aides techniques pour les personnes ayant une déficience
État d'avancement des travaux en date du 23 novembre 2015

Nom du programme à la Direction des Services sociaux	Mandat de gestion avant l'entrée en vigueur de la Loi n°10	Mandat de gestion après l'entrée en vigueur de la Loi n°10	Activités réalisées et livrable attendu
8. Programme d'attribution des tricycles et des vélos adaptés	IRDPO et IRGLM et appliqué par 94 CSSS.	social de la Baie-James. IRDPO et IRGLM. Appliqué par les 22 CIUSSS et CIUSSS et le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James.	<ul style="list-style-type: none"> Les outils cliniques du guide de gestion ont été revus en 2010.
9. Programme de remboursement de frais relatifs à l'utilisation d'un chien d'assistance à la motricité	IRDPO et IRGLM et appliqué par IRGLM et IRDPQ.	CIUSSS de la Capitale-Nationale, site IRDPQ, et CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, site IRGLM. Appliqué par les mêmes entités.	<ul style="list-style-type: none"> Revu en 2015 Le nouveau guide est disponible sur les différents sites Internet des partenaires ci-haut mentionnés.
10. Programme des aides visuelles	RAMQ et appliqué par 12 CRDP spécialisés pour la déficience visuelle.	RAMQ et appliqué par 12 CIUSSS et CIUSSS ayant un programme service spécialisé pour la déficience visuelle.	<ul style="list-style-type: none"> Le règlement a été revu en 2011.
11. Programme des aides auditives	RAMQ et appliqué par 14 CRDP spécialisés pour la déficience auditive.	RAMQ et appliqué par 14 CIUSSS et CIUSSS ayant un programme service spécialisé pour la déficience	<ul style="list-style-type: none"> Revu en 2006. Une nouvelle révision est à prévoir pour ce règlement afin de répondre adéquatement à l'arrivée de nouvelles technologies.

Nouvelle question au feuilleton – 18 novembre 2015 – Aides techniques

Programmes d'aides techniques pour les personnes ayant une déficience
État d'avancement des travaux en date du 23 novembre 2015

Nom du programme à la Direction des Services sociaux	Mandat de gestion avant l'entrée en vigueur de la Loi n°10	Mandat de gestion après l'entrée en vigueur de la Loi n°10	Activités réalisées et livrable attendu
12. Programme d'appareils suppléant à une déficience physique	RAMQ et appliqué par 19 CRDP spécialisés pour la déficience motrice.	auditive. RAMQ et appliqué par 19 CISSS et CIUSSS ayant un programme service spécialisé pour la déficience motrice.	<ul style="list-style-type: none"> • La révision actuelle de ce règlement implique d'en corriger la désuétude et d'y intégrer de nouvelles technologies, tout en permettant d'y regrouper deux programmes ministériels d'aides à la motricité. • Mise en vigueur souhaitée en octobre 2016.